

CGV PARTICULIERS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes de prestations et produits conclues entre le ou les clients (désigné comme « le client ») et la photographe Tampicture, photographe indépendante, sous le régime de l'auto entreprise (désignée comme « la photographe ») dont le siège social est situé au 37 rue Jean Jaurès à Cormeilles-en-Parisis (95240) et dont le numéro SIRET est le 51141038300034. Les présentes conditions générales de vente sont acceptées pleinement et sans réserve par le client.

Le photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales. Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

ARTICLE 1 – OBJET

Tampicture propose des prestations photographiques privées et publiques telles que présentées sur son site internet : www.tampicture.fr

Le fait de réserver une séance équivaut à la passation d'une commande par le client et entraîne l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par la photographe au client.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogue, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le contrat de la prestation s'il en a été un signé par le client.

ARTICLE 2 – TARIFS & MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 Les prix sont exprimés en euro (€) et ne sont pas soumis à la TVA (TVA non applicable – Article 293B du code général des impôts). Les tarifs affichés sur le site www.tampicture.fr peuvent faire l'objet de modifications sans préavis ou information préalable. S'ils sont amenés à varier, toute prestation préalablement fixée gardera le tarif appliqué lors de la prise de commande.

3.2 Un acompte de 30% peut être demandé afin de valider une commande. Il pourra être réglé par virement bancaire, par chèque, espèces ou PayPal. Le solde sera payé par le client par virement, PayPal, chèque ou espèces le jour de la prestation. Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne peut être accordée.

3.3 Le solde est à régler le jour de la prestation et le non-paiement du solde entraîne l'annulation de la livraison des photos, sans remboursement de l'acompte reçu. La livraison finale des photos ne se fera que lorsque la commande sera totalement payée si des photos supplémentaires ont été commandées.

3.4 Les devis établis par le photographe sont valables 30 jours.

3.5 En cas de chèque sans provision, le client sera averti par la photographe et disposera d'un délai de 72h pour régler la prestation en espèces. Dans le cas où cet incident engendrerait des frais à la photographe, le client s'engage à les lui rembourser.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE LA PRESTATION

Si la photographe ne peut honorer le contrat pour cas de force majeure, il sera proposé dans la mesure du possible une date de remplacement ; dans le cas où aucun accord n'est trouvé, les frais de prise de vues seront remboursés intégralement au client, et ce, sans donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident, décès, neige, verglas, maladie...). Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée.

La photographe ou le client s'engage à prévenir l'autre partie dans les plus brefs délais par mail à l'adresse suivante : tampicturepro@gmail.com. D'un commun accord, une nouvelle date sera planifiée, sans aucun frais supplémentaire à prestation identique.

Toute demande de modification (date, heure, lieu) par le client devra être effectuée au plus tard 5 jours avant la date prévue de la séance, sauf cas de force majeure. En cas de report, la photographe ne pourra pas être tenue responsable de la non-réalisation de certaines particularités de séance (saison, météo, cadre de prise de vue...). En cas d'annulation de la séance par le client, l'acompte ne lui sera pas remboursé ; il couvre forfaitairement les frais de préparation de la séance et le manque à gagner d'une prestation photographique perdue. La loi prévoit que le solde soit réglé à la photographe.

Pour chaque date confirmée puis ensuite annulée, le client sera redevable des montants équivalents suivants : annulation 5 jours ou plus avant la prestation = 30% de la prestation, de 3 jours avant = 50% de la prestation, de 2 jours avant à la veille = 70% de la prestation, le jour même 100% de la prestation.

ARTICLE 4 – RÉALISATION DE LA PRESTATION

Les photographies sont réalisées par Tampicture. La photographe n'est pas soumise à une obligation de résultat. Elle met tous les moyens en œuvre pour fournir des images de qualité, tel que stipulé dans la commande. Le contenu de ces images est laissé à l'appréciation artistique de la photographe. Le client reconnaît être familier avec le portfolio de la photographe et sollicite ses services en toute connaissance du style artistique de celle-ci. Il reconnaît également que le travail de la photographe est en constante évolution, que la prestation proposée par la photographe est unique et artistique et que les photographies livrées peuvent être différentes des photographies prises par la photographe dans le passé. La photographe assure qu'elle utilise tout son potentiel et tout son jugement artistique personnel pour créer des images cohérentes avec sa vision personnelle de l'évènement. Le client accepte que cette vision soit différente de la sienne. En conséquence les photographies ne peuvent pas être soumises à un rejet en fonction des goûts ou des critères esthétiques propres à chacun.

La conservation des photographies est garantie pendant 5 mois (sauf catastrophe indépendante de sa volonté telle qu'un DDE défaillant, inondation, incendie ou autres) ; au-delà, la photographe se réserve le droit de les détruire.

Il est de la responsabilité du client de conserver correctement les fichiers numériques remis par la photographe. La photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis au client.

ARTICLE 5 – OBLIGATION DU CLIENT

L'heure fixée pour la prestation est impérative et tout retard du client pourra être imputé du temps préalablement convenu pour la séance. Au-delà de 20 minutes de retard, la séance sera annulée et l'acompte ne sera pas remboursé. Le client déclare être majeur, poser librement pour des photos et le cas échéant autoriser des prises de vues de ses enfants selon le style photographique qu'il souhaite. Le photographe ne pourra être gêné durant sa prestation par des photographes amateurs.

Les enfants présents lors des séances photos restent sous l'entière responsabilité des parents. En cas de dégâts matériels causés par le client ou l'enfant ou toute autre personne liée au client, le client prendra à sa charge le remboursement du matériel dans son intégralité au prix du neuf. Si l'accident est du fait de la photographe, son assurance civile professionnelle sera déclenchée.

La photographe ne pourra pas être tenue responsable d'une moindre qualité des photos en cas de manque de coopération d'un des participants de la séance.

ARTICLE 6 – PROBLEME TECHNIQUE

En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation et empêchant la photographe de réaliser le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursée, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Le client pourra également accepter le report de la séance à une date ultérieure, dans ce cas le montant versé ne sera pas remboursé. Malgré toute l'attention portée aux fichiers numériques, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, carte mémoire défectueuse ou panne informatique, les sources des photographies soient inexploitables. Dans ce cas, la photographe vous offre la possibilité de refaire la séance afin de palier à cet incident indépendamment de sa volonté. En cas de refus, le client ne pourra prétendre qu'au remboursement des sommes qu'il a versées, et ce sans aucun dédommagement.

ARTICLE 7 – POST-TRAITEMENT

La photographe ne livre jamais de photographies brutes. Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre au photographe et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. La photographe est la seule à décider du post-traitement qu'elle appliquera.

Le délai de livraison des photos est de 2 à 4 semaines.

Le traitement appliqué aux photos présente un ajustement de nombreux paramètres tels que la colorimétrie, le contraste, la luminosité, le débouchage des ombres et hautes lumières, la netteté, la clarté, la vibrance, la saturation, le recadrage, etc... Aucune retouche supplémentaire (ajout d'éléments dans la photo, retouche localisées, suppression d'un élément, lissage de la peau...) demandée par le client ne sera possible et ne sera acceptée. Seules les photographies traitées par la photographe seront exploitables par les deux parties.

ARTICLE 8 – LIVRAISON

La photographe met tout en œuvre pour satisfaire la livraison des photos dans les meilleurs délais.

Un retard de livraison ou d'exécution ne peut être invoqué par le client pour demander la résiliation du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication.

Sauf accord spécifique entre la photographe et le client, les photos numériques sont livrées via un lien de téléchargement WeTransfer.

Les images sont livrées format JPG sans application d'un logo ou d'un « watermark ». Aucun fichier brut (RAW) ne sera livré au client et ne pourra être exigé. La photographe garantie que les photographies sont imprimables en format 20x30cm au minimum.

Malgré toute l'attention que la photographe porte au stockage des données, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, ou panne informatique, les fichiers sources des photographies ou vidéos soient inexploitables. La photographe offre dans ce cas une nouvelle séance de même durée au client, afin de palier à cet incident indépendant de sa volonté.

ARTICLE 9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les photographies réalisées lors d'une séance sont protégées selon les règles des articles L 121-1 et loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et droits d'auteur). Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle de la photographe et ne sont en conséquence pas libres de droit. Seul le droit à l'image du client lui est inaliénable. Toute utilisation commerciale par le client est formellement interdite sans un accord écrit de la photographe. Toute utilisation d'une photographie, quelle qu'en soit l'usage (concours, diffusion, exposition, reproduction, etc.) faite sans l'accord écrit de la photographe constitue un délit de contrefaçon, au sens de l'article L 335-2 du même Code, et est punissable de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. Lorsque le client achète les fichiers numériques en haute qualité, il lui est autorisé de reproduire les fichiers et de les enregistrer sur tout support qu'il souhaite dans un seul but de conservation, uniquement pour son usage personnel et privé. Pour toute utilisation publique tels que les réseaux sociaux, le client devra obligatoirement citer le nom de la photographe et mettre soit le lien de sa page Facebook, soit le lien de son site. Le client s'engage à diffuser les photos en l'état, sans apporter de modifications au travail de la photographe. Dans le cas où le client refuse les droits de publication à la photographe, il lui est également interdit de publier les photos (utilisation publique, tels que les réseaux sociaux).

L'absence de signature, la signature erronée ou la signature non identifiable, donnera lieu au paiement d'une indemnité au moins égale au double du montant des droits notifiés. Toutes ces dispositions sont réglementées par la loi n°92-597 du 1er juillet 1992 sur le code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 10 – DROIT A L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Le client conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu. Le client déclare être majeur, poser librement pour des photographies et autoriser la prise de vues. Les représentants légaux déclarent être majeurs et autoriser les prises de vues de leur(s) enfant(s) mineur(s). Si l'un des représentants légaux s'avérait être mineur, les signatures de ses parents ou de ses représentants légaux est obligatoire, exception faite des personnes mineures émancipées. Dans le cas où un seul parent signe le contrat, il atteste que l'autre parent a été averti de la séance et ne s'oppose ni à la prise de vues, ni à l'exploitation des images réalisées si le droit d'exploitation a été accordé par le parent signataire. Sauf avis contraire du client, la photographe pourra utiliser les images à des fins commerciales dans le cadre de la promotion de son activité (site web, pages professionnelles sur des réseaux sociaux, publicités, expositions, etc.) et ce pour une durée de 30 ans.

ARTICLE 11 – LOI APPLICABLE

Toutes les prestations réalisées par la photographe sont soumises à la loi française. Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à soumettre leur différent au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels. Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes conditions générales de vente ou des prestations réalisées par la photographe, il sera fait appel au tribunal compétent pour régler le litige.